



**Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement**  
**Commission du Territoire d'action Ouest**  
**Commission du Territoire d'action Nord**  
**Commission du Territoire d'action Sud**  
**Commission du Territoire d'action de la Métropole**

**31060 - Autres actions d'insertion  
et de lutte contre l'exclusion**

**Proposition d'attribution de subventions  
aux associations en charge de  
la lutte contre les exclusions**

**Rapport n° CP/2018/160**

**Service gestionnaire :**

I4 - Service d'Appui aux Métiers et à l'Innovation Sociale et Sanitaire

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions aux associations en charge de la lutte contre les exclusions et d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer la convention financière à conclure avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles.

En application de la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions et à la loi n°2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, le Département attribue des aides financières aux opérateurs œuvrant dans le champ de la lutte contre les exclusions.

Les différentes demandes de subventions sont regroupées en trois thématiques.

**1. LUTTE CONTRE LE SURENDETTEMENT**

- L'association **CRESUS** mène une action de prévention, d'accompagnement individuel et de règlement économique et juridique de situations de personnes et de familles surendettées. Elle agit contre l'exclusion par l'éducation et la formation financière du public et favorise un accès maîtrisé au micro-crédit social pour le financement de projets d'insertion sociale et professionnelle.

Ces actions s'inscrivent dans l'action départementale en faveur de la prévention du surendettement. Un partenariat renforcé a vocation à être élaboré au second semestre 2018 pour renforcer l'articulation avec l'action des professionnels des UTAMS.

L'association sollicite une subvention d'un montant de 13 680 € pour 2018.

Il est proposé de décider de reconduire la subvention 2017 d'un montant de 13 680 € à l'association CRESUS pour la lutte contre le surendettement et le microcrédit social en 2018.

- **L'Union Départementale des Associations familiales (UDAF)** fédère des associations familiales soucieuses d'accompagner des familles confrontées à des difficultés financières et met en œuvre le PASS contre le surendettement : « Prévenir, Appuyer, Suivre et Soutenir les familles contre le surendettement ». Le PASS s'appuie sur une équipe de bénévoles formés dans le cadre du dispositif et sur une professionnelle déléguée de l'UDAF.

Cette action enrichit l'offre de proximité en matière de lutte contre le surendettement.

L'UDAF sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 10 000 € pour 2018.

Il est proposé de décider d'attribuer une subvention de 5 640 € à l'UDAF, pour 2018, à l'instar du montant octroyé en 2017.

## 2. INTERVENTION AUPRES DE PUBLICS EN SITUATION DE PRECARITE

- **ATD QUART MONDE** a pour objet la lutte contre l'exclusion sociale et culturelle, la représentation des exclus et la défense de leurs droits, la promotion et l'intégration des personnes les plus démunies.

La délégation régionale Alsace a mené en 2016 plusieurs actions, à titre d'exemples :

- En faveur de la promotion familiale : une journée familiale au Hohwald
- Par le « savoir dans la rue » : des activités par la bibliothèque de rue à Strasbourg
- Menée par les groupes locaux : dans le cadre de la journée de la misère, en partenariat avec le Centre Socio-Culturel « les Pins », des jeunes du collège Kléber, d'autres jeunes du quartier des Pins et une habitante du terrain de Kaltenhouse récemment relogée ont participé à des temps de discussions et d'échanges et d'information avec les passants à Haguenau.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 5 230 € pour 2018.

Il est proposé de décider de reconduire le montant de la subvention attribuée en 2017, d'un montant de 4 230 €, à ATD QUART MONDE, pour 2018.

- **LA CROIX-ROUGE FRANCAISE** agit à la croisée du secourisme, de la solidarité et de la santé, elle intervient en France comme à l'international.

L'association sollicite à ce titre une subvention pour le fonctionnement de sa délégation départementale et pour sa base logistique départementale d'un montant de 10 000 € pour 2018.

Il est proposé de décider d'attribuer une subvention, du même montant que celle octroyée en 2017, soit de 10 000 € à la CROIX-ROUGE FRANCAISE, pour 2018.

- **LES RESTAURANTS ET RELAIS DU CŒUR** ont pour objet d'aider et d'apporter, sur le territoire du Bas-Rhin, une assistance bénévole aux personnes en difficultés, dans le domaine alimentaire sous forme d'aide aux personnes pour leur réinsertion dans la vie sociale et économique, et d'une manière générale, en organisant des actions contre la pauvreté.

La redistribution et l'aide alimentaire constituent les missions principales de l'association. L'aide octroyée concerne 21 000 personnes dans le Bas-Rhin.

Les centres de distribution de l'association sont répartis sur l'ensemble du territoire départemental :

- Territoire NORD : Haguenau
- Territoire OUEST : Saverne, Wasselonne
- Territoire SUD : La broque, Sélestat, Erstein
- Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg :

- EMS NORD : Schiltigheim, Reischstett
- Ville de Strasbourg: Cronenbourg, HautePierre, La Robertsau, La Meinau, (auxquels s'ajoutent la Fringale et les Restos bébé).
- EMS SUD : Lingolsheim, Ostwald

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 35 000 €, pour 2018.

Le montant de la subvention attribuée, pour l'année 2017, était de 13 039€.

Il est proposé de décider d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'Association départementale des restaurants et relais du cœur du Bas-Rhin, pour 2018.

### 3. DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES

Ces associations ont pour objectif de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les sexes.

Leur objectif est d'informer, orienter et accompagner le public, en priorité les femmes, dans les domaines de l'accès au droit, de la lutte contre les violences sexistes, du soutien à la parentalité, de l'emploi, de la formation professionnelle, de la sexualité et de la santé.

- L'association **SOS FEMMES SOLIDARITE** lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes et pour une prise de conscience accrue de la gravité du phénomène afin d'améliorer les réponses apportées par la société et la justice.

L'association SOS Femmes Solidarité travaille en collaboration avec le Service de Protection de l'Enfance, les UTAMS, les deux travailleurs sociaux du Conseil Départemental mis à disposition à la Gendarmerie et le CODELICO.

Un travail théorique a été entamé par la structure en 2014 et a été poursuivie sur un calendrier pluriannuel dont l'objet est de retranscrire l'analyse spécifique des violences des sexes et l'originalité du travail mis en place par l'association au profit des femmes victimes. En mars 2018, l'association a notamment organisé, au sein du Conseil départemental, un colloque à destination des travailleurs sociaux du Bas-Rhin autour de la prise en charge des femmes victimes de violences.

L'association sollicite une subvention d'un montant de 2 000 € pour 2018.

Le montant de la subvention attribuée, pour l'année 2017, était de 1 186€.

Il est proposé de décider d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association SOS FEMMES SOLIDARITE.

- Le **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F)** : a pour objectif l'information du public, plus spécifiquement féminin, dans les domaines juridique, professionnel, conjugal et familial.

L'activité du CIDFF s'organise de la manière suivante :

- l'animation du centre de ressources disposant de documentation juridique, sociale, d'emploi et de formation, accessible au public avec assistance dans la recherche d'activités,
- l'animation de permanences juridiques,

L'association assure des permanences juridiques de proximité sur l'ensemble du département, Strasbourg, Haguenau, Bischwiller, Schirmeck, Sélestat, Saverne et Wissembourg.

En 2016, à la Maison d'arrêt de l'Elsau - Quartiers femmes et hommes : 66 femmes et 36 hommes ont été rencontrés lors de chaque permanence bimensuelle. Ces permanences sont organisées à l'initiative du Conseil départemental de l'accès au droit du Bas-Rhin qui en assure le financement. A Saverne, 39 personnes ont été reçues, 2 en moyenne par rendez-vous, dont 29 femmes, 9 hommes. 20 permanences assurées ; 14 personnes venant de Saverne même, les autres des alentours. Cette permanence est financée dans le cadre de la Politique de la ville avec un soutien du CGET et du Conseil départemental.

- le fonctionnement d'un bureau d'accompagnement individuel à l'emploi des bénéficiaires du RSA diplômés (95 personnes en file active – cette activité fait l'objet d'un autre financement dédié).
- l'accompagnement social individualisé,
- les actions collectives : L'association est régulièrement sollicitée par des partenaires pour animer des ateliers sur des thématiques diverses : la conciliation des temps de vie, le droit de la famille, l'autorité parentale.

Les juristes du CIDFF ont traité 3369 demandes à Strasbourg et Haguenau.

L'association sollicite à ce titre pour 2018, l'octroi d'une subvention du même montant que celle octroyée en 2017, soit 32 347 €.

Il est proposé de décider d'attribuer une subvention de 32 347 € au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Bas-Rhin pour 2018.

- **L'Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles (UDCSF)** a pour but d'assurer la défense et la représentation des intérêts généraux des familles, en particulier en leur qualité d'usagers, notamment de locataires ou accédants à la propriété et de consommateurs de biens et services. Elle agit pour la protection et l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie ainsi que pour le soutien à la parentalité.

Des actions récurrentes sont menées tels que des petits déjeuners, des ateliers et activités parents-enfants, des conférences-débats (notamment une sur le décrochage scolaire en 2016 à Ostwald). L'association participe également, à titre d'exemple, au comité de pilotage du Dispositif Départemental d'Éradication du Logement Insalubre et Non Dément (DDELIND).

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 2 500 € pour 2018.

Le montant de la subvention attribuée, pour l'année 2017, était de 1 880€.

Il est proposé de décider d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'UDCSF pour 2018.

Le montant total des subventions qu'il est proposé de décider d'attribuer est récapitulé dans le tableau joint en annexe, et s'élève à 89 003 €.

Le présent rapport a été soumis pour avis à la commission thématique Emploi – Insertion – Logement le 17 mai 2018.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15232	65-6574-58	92 408,00 €	92 408,00 €	89 003,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président,*

*- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 89 003 € pour 2018 à l'ensemble des associations, réparties conformément au tableau annexé à la présente délibération ;*

*- approuve les termes du projet de convention financière, en annexe à la présente délibération, à conclure avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles ;*

*- autorise son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 18/05/18

Le Président,

Frédéric BIERRY